

Villeneuve le Roi, le 10 Mars 2006

Monsieur le Maire,

Suite l'appel de Madame DENIS, Directrice des Ressources Humaines, nous sommes amèrement déçus par votre réponse suite à nos propositions qu'elle vous a transmises.

Quel dommage pour le Service Public !

Vous trouverez ci-joint le courrier que nous adressons à Monsieur le Préfet, le sollicitant de désigner un Médiateur afin d'aboutir sur un accord qui permettra de débloquer une situation qui ne peut perdurer et qui n'est pas sans incidence sur le service rendu auprès des personnes âgées

Nous avons décidé d'informer l'ensemble des Instances Départementales et Régionales dont courriers ci-joints, ainsi que les Elus Locaux.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Personnel Administratif
dans l'action

Le Secrétaire Général du syndicat CGT
des territoriaux de Villeneuve Le Roi

Le 14 Mars 2006

Lettre ouverte à Monsieur Le Maire et à la population

Monsieur Le Maire,

Suite à notre entrevue de ce jour sous la pression des personnels du Maintien à Domicile réunis dans le hall de la Mairie, vous avez bien voulu nous recevoir après 10 jours de grève afin de nous réaffirmer que vous restiez sur vos positions quant à la décision de déplacer le référent et que cela n'était qu'un petit « cadrage de secrétariat ». Ce conflit pourrait être résolu rapidement par la voix du dialogue et la négociation.

Nous apprenons après cette entrevue que vous avez préféré recourir à une société privée afin de remplacer les personnels grévistes. Vous engagez non seulement votre responsabilité en cas d'accident lors des transports des bénéficiaires et celle de votre administration et les cadres du CCAS à faire appel à une association privée, sans qu'aucune convention n'ait été signée.

Comment vont-ils être rémunérés sachant qu'il leur sera impossible d'être dédommagés auprès des bénéficiaires et notre collectivité auprès des caisses.

Vous comprendrez que nous avons informé le Cabinet de Monsieur Le Préfet ainsi que l'ensemble des partenaires sociaux et que nous dégageons toutes responsabilités des Agents liées au passage d'un tiers inconnu de notre service.

En agissant de cette façon, vous remettez en cause le règlement que vous avez validé. Quel mépris du Service Public !

Nous maintenons et sommes à disposition de la Municipalité pour entamer de véritables négociations sur nos propositions.

Recevez, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Le Personnel Administratif

Le secrétaire général de la CGT

DECLARATION DU SYNDICAT CGT AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Depuis 12 jours, le Personnel Administratif du Maintien à Domicile a cessé le travail, rejoint dernièrement par des Agents Sociaux.

Vous pouvez contester le bien fondé de leurs revendications légitimes, il n'en est pas moins vrai que dans ce service ont disparu les 2 agents de convivialité, un agent coordinateur des soins infirmiers puis, aujourd'hui, le poste de responsable des Agents Sociaux et référent avec la population et les différents partenaires sociaux.

A aucun moment, vous-même, les cadres de direction c'est à dire Madame la Directrice Générale des Services dont la fonction principale est de s'assurer de la légalité des textes, la directrice du CCAS récemment nommée par le biais d'une promotion interne, l'adjointe à la directrice du CCAS n'avez voulu vous asseoir à la table des négociations pour examiner les propositions concrètes pour développer et maintenir un Service Public de qualité. Etait-ce votre souhait comme vous l'affirmez ?

Une amorce de discussion aurait permis de suspendre le préavis de grève déposé comme nous l'avons annoncé après avoir été reçu par Madame la directrice des ressources humaines.

C'est donc sous la pression que vous recevez les personnels le 13 mars 2006 de 12 h à 13h30. Entretien qui n'a pas permis d'avancer, votre argument principal étant de nous dire « ma porte est ouverte » en prenant à parti les personnels qui vous ont rencontrés, les mettant ainsi mal à l'aise : ce n'est donc pas par l'humiliation des agents qu'un dialogue peut se construire Monsieur Le Maire.

De plus, vous avez fait appel à une association privée pour remplacer les grévistes auprès des bénéficiaires, ce qui est contraire aux statuts de la fonction publique.

Pire, vous avez pris le risque de faire courir un accident aux personnes qui ont bénéficié de cette aide. En effet, ces salariés ont usé de tromperie auprès des personnes âgées et de leur famille en se faisant passer pour des personnels de la mairie et ont ainsi discrédité le travail de nos agents.

Enfin, en rompant l'accord de retenir à raison d'une journée par mois sur le traitement des agents et en donnant l'ordre de retenir un maximum de journées à ces agents, ne peut qu'accroître leur mécontentement.

Quant à la direction syndicale, elle est toujours en attente d'une audience.

Recevez, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos salutations distinguées.